

SÉJOURS VILLAGES VACANCES

VOUS POUVEZ CHOISIR PLUSIEURS DESTINATIONS EN NUMÉROTANT VOTRE CHOIX :

- | | | | | |
|--|---|---|---|--|
| <input type="checkbox"/> Arcachon | <input type="checkbox"/> Dives sur Mer | <input type="checkbox"/> La Petite Pierre | <input type="checkbox"/> Montgenèvre | <input type="checkbox"/> Serre du Villard |
| <input type="checkbox"/> Balaruc | <input type="checkbox"/> Fréjus | <input type="checkbox"/> Le Clos des Chênes | <input type="checkbox"/> Montbrun-les-Bains | <input type="checkbox"/> Soustons pension |
| <input type="checkbox"/> Baume les Dames | <input type="checkbox"/> Gréoux les Bains | <input type="checkbox"/> Le Mont Dore | <input type="checkbox"/> Morzine | <input type="checkbox"/> Soustons location |
| <input type="checkbox"/> Bénodet | <input type="checkbox"/> Gilette | <input type="checkbox"/> Les 2 Alpes | <input type="checkbox"/> Orcières 1850 | <input type="checkbox"/> St Geniès |
| <input type="checkbox"/> Bormes | <input type="checkbox"/> Hyères | <input type="checkbox"/> Les 7 Laux | <input type="checkbox"/> Paris Montparnasse | <input type="checkbox"/> St Jean de Mont |
| <input type="checkbox"/> Calvi avec vol | <input type="checkbox"/> Ile d'Oléron | <input type="checkbox"/> Marseille | <input type="checkbox"/> Paris Opéra | <input type="checkbox"/> St Tropez |
| <input type="checkbox"/> Calvi sans vol | <input type="checkbox"/> Ile de Ré | <input type="checkbox"/> Martigues l'Arquet | <input type="checkbox"/> Plestin les Grèves | <input type="checkbox"/> Superbagnères |
| <input type="checkbox"/> Calvi le Libeccio | <input type="checkbox"/> La Palmyre | <input type="checkbox"/> Martigues Chalets | <input type="checkbox"/> Praz sur Arly | <input type="checkbox"/> Taglio sans vol |
| <input type="checkbox"/> Chamonix | <input type="checkbox"/> La Napoule | <input type="checkbox"/> Mesquer | <input type="checkbox"/> Ramatuelle | <input type="checkbox"/> Tarnos |
| | | | | <input type="checkbox"/> Vaison la Romaine |

Dates de séjour :

du

au

Type d'hébergement

- Pension complète
 Gîte 3 personnes
 Autre :

- Demi-pension
 Gîte 4 personnes

- Location
 Gîte 6 personnes

Nom de l'ouvrant droit

Prénom N° d'ouvrant droit

Adresse

Code Postal Ville

Téléphone Mobile Date de naissance

Adresse électronique

Vous autorisez le FNAS à : vous écrire au sujet d'un dossier en cours vous envoyer les informations sur les séjours qu'il propose vous faire part des informations et promotions de ses partenaires

Profession Intermittent Permanent (CDI, CDD, contrats aidés...)

Transport : Train Au retour (dans les 30 jours suivant le retour) : veuillez nous envoyer vos billets de train
 Autre transport voir nouvelle règle de prise en charge de frais de transport

Nom des participants au séjour	Prénom	Né(e) le	Ayant droit

Joindre à votre envoi :

- > Chèque de caution de 50 % du montant total, libellé à l'ordre du FNAS
- > Autres documents (voir liste au verso)

Le chèque de caution ne sera encaissé qu'en cas de défaut du paiement au voyageur de la part restant à votre charge.

Cette demande d'inscription accompagnée du chèque de caution la validant est transmise par le FNAS aux structures, gestionnaires des plannings des villages de vacances. Toute inscription transmise à l'organisme engage votre entière responsabilité vis-à-vis de ces derniers.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente de ce séjour (consultables sur le site fnas.net),

Assurance annulation obligatoire.

Fait le

, à

Signature

Nombre de participants

SEJOURS VILLAGES VACANCES

Validité de votre demande

- ❖ Vos droits doivent être ouverts à la date de réception de votre demande d'inscription
- ❖ Votre séjour doit durer au minimum deux nuits

Documents à fournir

Lors de votre première demande de l'année, il faut produire :

- ✓ Copie intégrale de l'avis d'impôt sur les revenus de l'année n-2, ou des deux avis pour les couples non mariés
- ✓ Copie intégrale du ou des livrets de famille dans le cas de famille recomposée (sauf les pages blanches), ou extrait d'actes de naissance avec filiation (si votre situation n'a pas changé et que vous nous avez envoyé ce document après avril 2014, il est inutile de le renvoyer de nouveau)
- ✓ Un justificatif de vie commune pour les couples non mariés (copie de la déclaration de vie maritale faite en mairie ou du PACS, d'un RIB ou RIP de compte joint, d'une quittance de loyer mentionnant les deux noms) et la copie de la pièce d'identité du conjoint (à fournir une seule fois pour l'inscription de votre conjoint).
- ✓ Un certificat de scolarité pour les enfants majeurs.

Si vous nous avez déjà adressé ces documents cette année, il est inutile de nous les envoyer de nouveau.

Dans certains cas

Compte tenu du décalage entre le moment où le travail est effectué et celui où le FNAS reçoit les informations des entreprises, il peut se faire que dans certains cas (incertitudes sur les temps de travail pour les salariés intermittents, ou périodes tangentées d'ouverture de droits pour les autres salariés), pour ne pas pénaliser le salarié, le FNAS lui demande de produire son ou ses dernier(s) bulletin(s) de salaire.